

Lycée Ernest FERROUL
LEZIGNAN-CORBIERES

SERVICE D'HEBERGEMENT
INTERNAT

Informations d'ordre financier :

- **La qualité d'interne est choisie pour l'année scolaire. Seul un cas de force majeure (changement de domicile, maladie) peut entraîner une demande de changement de régime en fin de trimestre. Tout trimestre commencé est dû.**
- **Le montant de l'internat est un forfait de 1370 € par an réparti sur les trois trimestres** (sous réserve de modification du montant au 1^{er} janvier).
- **Païement :**
Vous pouvez payer en plusieurs fois, par exemple mois par mois, sans attendre la facture. Un échéancier peut vous être proposé.
Les paiements par chèque, espèces, virement, paiement en ligne sont acceptés. (Pour les paiements par chèques, il nous est impossible d'encaisser exactement aux dates voulues par les familles, le temps d'encaissement peut être long).
Pour les élèves boursiers, les bourses sont déduites de la facture d'internat.
Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer une adresse électronique valide pour l'envoi des factures par mail.
- **En cas de non-paiement des factures à l'issue du trimestre :**
Une demande de prélèvement sera faite auprès de la CAF, suivie d'une mise à l'huissier dans le cas où un prélèvement CAF ne serait pas possible.
En cas de difficultés financières, merci de vous rapprocher du service d'intendance du lycée. N'hésitez pas à prendre contact par mail (intendance.ferroul@ac-montpellier.fr) le plus tôt possible dans l'année.
Toute facture non réglée entraînera la non-réinscription à l'internat l'année suivante.
- **Remises d'ordre :**
Les remises d'ordre ne s'appliquent que dans les situations suivantes :
 - stage avec hébergement à l'extérieur. Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir signaler par un courrier les dates concernées, sans quoi la remise d'ordre ne pourra être effectuée
 - voyage scolaire
 - arrêt maladie d'au moins quinze jours, sur présentation d'un certificat médical**Aucune remise d'ordre ne sera effectuée pour un départ anticipé de l'internat en fin d'année scolaire.**
- **Dégradations :**
Toute dégradation faite par un élève à l'internat sera facturée à sa famille.

Nous rappelons aux élèves que leur qualité d'interne les oblige, comme les autres élèves, à réserver leur repas et à avoir leur badge sur eux pour accéder au self. (cf P19 du règlement intérieur du carnet de liaison)

Coupon à compléter, à découper et àagrafer avec la « Fiche synthèse fournie sur place »

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'accès à l'internat ci-dessus.

A LEZIGNAN-CORBIERES le : _____

Le responsable légal : Nom : _____ Prénom : _____

L'élève : Nom : _____ Prénom : _____

Signature de l'élève,

Signature du responsable légal,